Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr

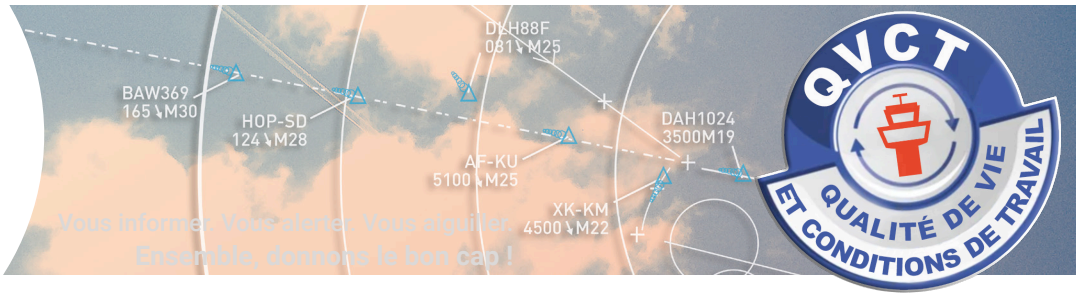

Le 5 novembre 2025

POUR LA RECONNAISSANCE ET LA PRISE EN COMPTE DES RÉALITÉS VÉCUES PAR LES CONTRÔLEUSES PENDANT LEURS RÈGLES

L'UNSA-ICNA portera, lors de la réunion de la Formation Spécialisée du CSA DSNA du 5 décembre, un ensemble de revendications concrètes visant à améliorer les conditions de travail et la santé des contrôleuses pendant leurs règles.

Parce qu'un syndicat responsable ne se contente pas de slogans, nous proposons des mesures simples, applicables et respectueuses de la réalité du travail opérationnel.

DES REVENDICATIONS CLAIRES ET PRAGMATIQUES

Les règles peuvent, pour certaines agentes, s'accompagner de douleurs intenses ou de troubles physiologiques ayant un impact direct sur la concentration, la vigilance et le confort au travail — autant de facteurs essentiels à la sécurité.

L'UNSA-ICNA demande donc à l'administration :

- **La mise à disposition gratuite de protections hygiéniques dans les sanitaires de tous les bâtiments de la DSNA, comme cela se pratique déjà dans de nombreuses administrations, dont l'ENAC.**
- **Deux jours supplémentaires de télétravail par mois, sur prescription médicale, pour les agentes occupant des fonctions de bureau.**
- **La création d'un droit à deux jours de congé menstruel par mois, sur prescription médicale, sans jour de carence, pour les ICNA en salle, posables jusqu'à J-1 en hors quota.**

En attendant la concrétisation de cette dernière revendication, un amendement immédiat de la procédure d'incapacité temporaire (IT) : lorsqu'une ICNA fait valoir son incapacité temporaire pour raison de règles intenses ou douloureuses, **aucun avis du médecin à normes ne doit être exigé pour la reprise des fonctions de contrôle.** Cette garantie doit être inscrite explicitement dans la NIT (Note d'Information Technique) relative à l'Incapacité Temporaire pour raisons médicales.

UNE DÉMARCHE SYNDICALE FONDÉE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Ces revendications ne relèvent pas du confort, mais de la prévention des risques et du respect des obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Le contrôle aérien impose une vigilance permanente ; il serait irresponsable d'ignorer des situations susceptibles d'altérer cette vigilance.

L'UNSA-ICNA agit ici dans la continuité de son engagement pour des conditions de travail dignes, respectueuses de la santé des ICNA et de la sécurité des vols.

L'UNSA-ICNA saisit la formation spécialisée en matière de santé de sécurité et de conditions de travail de la DSNA pour que ces sujets soient désormais traités de manière sérieuse et documentée. Elle ouvre ce dossier, avec pour seule motivation la reconnaissance et la protection de toutes nos collègues.

Nous continuerons à suivre ce sujet de près et à informer les ICNA des suites données à nos demandes.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | **Nous contacter :** unsa@icna.fr